



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles  
Commune de Saint-Étienne du Grès

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

**Présents** : Jean MANGION – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard BLANC – Audrey ALLEMAND - Aurélie ISNARD.

**Pouvoirs donnés** : Claude SANCHEZ à Jean MANGION  
Inès PRIEUR DE LA COMBLE à Augustin TEYSSIER  
Hélène MARTIN à Yves DURAND  
Christiane BOYER à Elisabeth RABOUIN  
Gérard GALLE à Cathy VERAN  
Jean-François GALERON à Céline CASTELLS  
Séverine GANGA à Aurélie ISNARD

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard BLANC

**Délibération n° 2023/044 : Mise en place de tarifs pour les spectacles Provence en scène – septembre et octobre 2023**

**Rapporteur** : Elisabeth Rabouin

Il est indiqué à l'assemblée que la Commune organisera cet été deux événements culturels tarifés :

- Spectacle d'humour « Récits de mon quartier » le 02/09/2023 - arènes
- Spectacle de marionnettes jeune public « Martine et René » dans caravane le 07/10/2023 - centre du village

Il est aujourd'hui proposé de définir les tarifs d'entrée de ces spectacles comme suit :

Spectacle d'humour « Récits de mon quartier »

- Adulte : 10 €
- Enfant 12-18 ans : 5€
- Moins de 12 ans : gratuit



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20230619-DEL-2023-044-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

### Spectacle de marionnettes jeune public « Martine et René »

- Entrée unique : 5 €\*

\*Maximum un adulte accompagnant par enfant

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

**APPROUVE** les tarifs d'entrée des spectacles de septembre et octobre 2023 organisés par la Commune comme suit :

### Spectacle d'humour « Récits de mon quartier »

- Adulte : 10 €
- Enfant 12-18 ans : 5€
- Moins de 12 ans : gratuit

### Spectacle de marionnettes jeune public « Martine et René »

- Entrée unique : 5 €\*

\*Maximum un adulte accompagnant par enfant

**PRECISE** que ce montant sera encaissé par la régie de recettes Culture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du  
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.  
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »